



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
DES ICPE ET DES ENQUÊTES PUBLIQUES**

Affaire suivie par : Louis STEIB
Tél. : 03 25 30 22 05
pref-comite@haute-marne.gouv.fr

Observatoire sur le développement éolien et photovoltaïque

Lundi 6 septembre 2021
14h30

Salle des fêtes de Brottes

Compte-rendu

Les services de l'État :

Monsieur le Préfet de la Haute-Marne Joseph ZIMET
Monsieur le Secrétaire général de la préfecture Maxence DEN HEIJER
Monsieur le Sous-préfet de Saint-Dizier Hervé GERIN
Madame la Sous-préfète de Langres Emmanuelle JUAN-KEUNEBROEK
Monsieur le Directeur de la DDT Xavier LOGEROT
Monsieur le Directeur départemental de l'Office national des forêts André HOPFNER
Madame la Directrice adjointe de la DDT Isabelle LOREAUX
Monsieur le Directeur départemental adjoint de l'Office français de la biodiversité Samuel COURTAUT
Monsieur Océane LACHAUSSEE, Chef du service économie agricole, DDT
Madame Camille VOILLEQUIN, Cheffe du bureau de l'aménagement, DDT
Monsieur Hubert VANDENDAELE, chargé de mission accompagnement des projets des territoires
Madame Sarah FAIRISE, Inspectrice des installations classées, UD DREAL
Monsieur Emmanuel THIRY, Inspecteur des installations classées, UD DREAL
Monsieur Stéphane JAUVAIN, Chargé d'études planification, DDT
Madame Juliette FANET, service santé environnement, DT ARS
Monsieur Loïc LE HINGRAT, service santé environnement, DT ARS
Monsieur Sylvain GARNIER, UDAP
Monsieur Louis STEIB, Chef du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques

Les participants :

Monsieur le Sénateur Charles GUENE
Monsieur le Sénateur Bruno SIDO
Monsieur le Conseiller régional et Vice-président de la Communauté d'agglomération de Chaumont Étienne MARASI
Madame la Conseillère départementale Brigitte FISCHER-PATRIAT, Canton de Bologne
Monsieur le Vice-président de la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise Jean-Alain CHARPENTIER
Monsieur le Président de la Communauté de communes du Grand Langres Jacky MAUGRAS
Madame la Présidente de la Communauté de communes des Trois-Forêts Marie-Claude LAVOCAT
Monsieur le Vice-président de la Communauté de communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais Frédéric POTTIER
Monsieur le Vice-président de la Communauté de communes Meuse Rognon Michel BOULART
Monsieur le Vice-président de la Communauté de communes des Savoir-Faire Alexandre MULTON
Madame la Présidente de l'association des Maires de Haute-Marne Anne-Marie NEDELEC

Monsieur le Président de l'association des Maires ruraux Eric KREZEL
Madame la Maire de Langres Anne CARDINAL
Monsieur le Premier-adjoint Pierre ETTIENNE, représentant de Madame la Maire de Chaumont Christine GUILLEMY
Monsieur l'adjoint Franck RAIMBAUD, représentant de Monsieur le Maire de Saint-Dizier Quentin BRIERE
Monsieur le Maire d'Epizon Claude MALINGRE
Monsieur le Maire de Reynel Gilles DESNOUVEAUX, représentant de l'association départementale des Communes forestières de la Haute-Marne
Madame la Première adjointe Marie-Dominique CAUNOIS, représentant de Madame la Maire de Chamarandes-Choignes Bernadette RETOURNARD
Monsieur le Conseiller municipal de Langres Didier JANNAUD
Madame la Présidente de FRANSYLVA GRAND-EST et Vice-présidente de FRANSYLVA Haute-Marne Anne DUNOYER
Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de Haute-Marne Marc POULOT
Monsieur Guillaume DELVAUX, collaborateur parlementaire de Monsieur le Député François CORNUT-GENTILLE
Madame Barbara FROMHOLTZ, collaboratrice parlementaire de Monsieur le Député Sylvain TEMPLIER
Monsieur Camille AUBRY, Responsable du pôle protection, Parc national de forêts
Monsieur Anthony KOENIG, Chef de projet urbanisme, Mairie de Joinville
Madame Noémie FAUX, Chargée de mission patrimoine, Mairie de Joinville
Monsieur le Directeur général de la société OPALE ENERGIES NATURELLES Sébastien JEANGIRARD
Monsieur Jean-Marc SASSOLAS, société OPALE ENERGIES NATURELLES

Ouverture de l'Observatoire par Monsieur le Préfet

Monsieur le Préfet ouvre la séance de l'Observatoire en indiquant que la réflexion autour de la création de cet organisme avait été amorcée par sa prédécesseure avec les élus haut-marnais afin de réfléchir à des cadres de concertation. À la demande des élus, Monsieur le Préfet a repris cette initiative dans l'idée d'une maîtrise concertée des enjeux de la transition énergétique.

Il y a actuellement un sentiment ressenti parmi nombre d'élus et d'habitants d'être démunis, dépossédés par des projets inadaptés. Il était donc nécessaire de proposer des instruments dans la limite du droit existant et tenant compte de ce territoire qui a ses caractéristiques propres. Monsieur le Préfet souhaite porter ce message dans le contexte de l'instruction gouvernementale du 26 mai 2021 relative à la planification territoriale et l'instruction des projets éoliens.

L'objet de cette réunion plénière de l'Observatoire des énergies renouvelables est de faire part aux élus et participants des premiers résultats issus de ces réflexions.

Les comités consultatifs relatifs à l'éolien et au photovoltaïque au sol représentent des outils de concertation que Monsieur le Préfet a voulu à la main des Sous-préfets avec une première séance intéressante en préfecture sur un projet éolien.

L'absence de concertation est un des thèmes majeurs des nombreux courriers reçus en préfecture, mais des élus demandent aussi d'accélérer sur des projets qu'ils portent. Le but actuel n'est pas de mettre fin aux projets éoliens en Haute-Marne, mais de rester possesseur du destin de cette transition écologique qui demeure nécessaire.

Monsieur le Préfet rappelle que cet Observatoire est un lieu de discussion sur l'ensemble des enjeux relatifs à ces sujets. Parmi ces enjeux, il y a également l'éolien en forêt, une difficulté dans la difficulté en quelque sorte. Un projet en forêt particulièrement intéressant est présenté au cours de cette réunion pour engager ce débat difficile, mais qui doit avoir lieu.

La Chambre d'agriculture et la DDT présentent aussi des travaux sur une charte permettant d'encadrer le développement photovoltaïque au sol encore à ses débuts.

L'ensemble de ces outils sont une tentative d'offrir des cadres de concertation et de dialogue sur les projets EnR afin de garder la maîtrise du développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Présentation des orientations de l'État en matière d'acceptabilité locale des projets EnR en Haute-Marne *Diaporama en annexe*

Les orientations de l'État en Haute-Marne en matière d'autorisation des projets EnR reposent tout d'abord sur un constat et une réalité déterminée par les textes et caractérisés notamment par l'absence de reconnaissance du critère d'acceptabilité locale dans la réglementation environnementale.

Malgré ce vide juridique et afin de tenir compte de l'avis des élus et des habitants, si les considérations de faisabilité technique restent fondamentales et que cette notion d'acceptabilité des projets n'a pas encore de notion juridique, l'acceptabilité locale est désormais au centre des décisions préfectorales d'autorisation ou de refus des projets EnR.

Seulement, la difficulté de défendre des arrêtés de refus fondés sur l'acceptabilité locale nécessitait de déterminer un cadre global pour éviter que la transition écologique haut-marnaise ne dépendent que des décisions du juge administratif.

En phase amont et pendant l'instruction des projets :

Les comités consultatifs relatifs aux projets éoliens et photovoltaïques au sol, à la saisine de tous, visent à permettre un dialogue sur les considérations techniques et d'acceptabilité locale des projets en élaboration. Par leur composition large et leur objet, à l'échelle de l'arrondissement, ils ont vocation à faire la transparence la plus totale sur les projets et à faire entendre au pétitionnaire les attentes des acteurs locaux et des riverains. Cette mise en débat, projet par projet, par l'incitation à la concertation qu'elle représente, doit permettre de poser les bases d'une transition énergétique plus acceptable localement.

En phase aval de l'instruction des projets :

Lorsque l'autorisation d'un projet est envisagée, en lien avec le service instructeur, seuls les éléments les plus satisfaisants du projet en termes techniques et d'acceptabilité locale sont autorisés. Ces autorisations partielles sont plus sécurisées juridiquement que refus totaux.

À la suite de cette présentation, Monsieur le Sénateur GUENE salue ce souci que les EnR se développent le mieux possible dans les territoires. Ce type de réunion est positif. Mais, Monsieur le Sénateur rappelle que, sous l'empire du droit, on ne peut pas faire ce que l'on veut. Monsieur le Sénateur préférerait que l'avis des élus des communes et des EPCI soient des avis absolus et conformes.

Un nouveau rapport de force est en train de s'installer et cela commence à avoir son influence par rapport au droit positif. Monsieur le Sénateur aurait souhaité que l'on aille beaucoup plus loin sur la cartographie des implantations potentielles en indiquant des zones où il n'est pas possible de s'implanter.

Il y a un patrimoine architectural et agricole important qui doit être préservé. Un zonage devrait être déterminé. Cette cartographie a déjà été réalisée pour l'éolien, cela doit être développé aussi pour le photovoltaïque. Les gens que les élus représentent sont préoccupés.

Monsieur le Sénateur SIDO indique que lorsque l'on observe les documents transmis, on peut noter une appétence de la région Grand Est pour les EnR. Il y a effectivement un problème d'acceptabilité et cela fait longtemps que l'on en parle. Il est important que cette acceptabilité soit jugée objectivement. Cela vaut également pour le photovoltaïque.

Les éoliennes concernent désormais plus le voisinage, par leur taille, que les communes d'implantation.

Une stratégie de zonage semble nécessaire. Monsieur le Sénateur est contre l'éolien en forêt, car c'est un milieu spécifique avec une attractivité et un calme qui doivent être préservés.

Le photovoltaïque au sol n'est pas approprié du fait de l'utilisation des terres agricoles. Il y a des milliers d'hectares de toiture à couvrir avant de se poser la question du photovoltaïque au sol. La Haute-Marne et la région ont déjà fortement contribué au développement des EnR.

Monsieur le Vice-président et Conseiller régional MARASI rejoint une partie de ce qui a été dit. La tendance est plus à la gestion des projets qu'à la recherche de projets. L'Ouest du Grand Est a effectivement beaucoup œuvré sur ces projets. Une réflexion qualitative doit se développer. Il ne faudrait pas que le photovoltaïque prenne le relais de l'éolien de manière aussi sur-développée.

Madame la Conseillère départementale FISCHER-PATRIAT demande un juste équilibre et une cohérence sur ce territoire et indique que cette cohérence devrait être également nationale.

Madame la Présidente NEDELEC rappelle que ce sujet préoccupe énormément les Maires. Il y a de grands intérêts en jeu. Les élus aimeraient plus être entendus qu'un simple avis consultatif. On observe aujourd'hui une grosse pression sur le photovoltaïque souvent en association avec les activités agricoles.

État des lieux de l'éolien en Haute-Marne (DREAL)

Diaporama en annexe

Le développement de l'éolien est assez hétérogène en France. Les objectifs 2023 sont atteints à 75 % au niveau national. La région est très en avance, notamment par rapport à l'objectif 2030. Dans sa présentation, la DREAL souligne que le parc éolien haut-marnais est relativement faible en rendement et que les premiers projets éoliens en forêt émergent du fait de la facilité foncière avec un seul propriétaire suffisant.

Madame la Présidente LAVOCAT rappelle que le secteur des éoliennes d'Essey-les-Ponts est démonstratif dans ce qu'il convient de ne pas faire et pose la question du repowering suggérant l'éventualité d'une nouvelle étude d'impact.

La DREAL répond que cela dépend du caractère substantiel ou non des modifications proposées.

Présentation du projet éolien de Chamarandes-Choignes porté par le Conseil municipal de Chamarandes-Choignes et la société Opale

Diaporama en annexe

Madame la première adjointe CAUNOIS explique que les premiers contacts ont débuté il y a un an et demi. Le Conseil municipal a été séduit à l'unanimité par le projet d'Opale et sa volonté de préservation de la forêt et de concertation dans la construction du projet que ce soit avec la commune d'implantation ou aussi avec les communes limitrophes. Ce projet semble vertueux et ses retombées financières permettront de préserver la forêt.

La société Opale indique qu'il s'agit d'un projet de nouvelle génération actualisé de la dernière réglementation et exclusivement situé sur la forêt communale, ce qui va permettre de cibler des fonds sur le reboisement de la commune. La commune est également propriétaire d'une partie de la société d'exploitation. Un parc solaire est également à l'étude sur l'ancienne carrière Boureau avec l'idée d'une mise en place d'un mix éolien-solaire qui répondrait à la consommation annuelle de l'agglomération de Chaumont. L'objectif est de réaliser une communauté d'énergie conformément aux instructions gouvernementales.

Certaines forêts ont subi des difficultés importantes avec notamment des sécheresses prononcées. Dans un contexte de dépérissement des forêts, l'éolien en forêt doit s'effectuer dans des conditions précises avec un financement du reboisement, une faible emprise sur la forêt et une concertation large. Opale développe 85 % de ses projets en forêt en Franche-Comté.

Pour 6 éoliennes, 3 hectares seront déboisés pour le projet de Chamarandes-Choignes. Des dispositifs sont en réflexion pour éviter les déboisements causés en raison des travaux et du stockage.

L'ONF souligne que la saturation des éoliennes sur les terres agricoles entraînent la montée du développement éolien en forêt. Le repowering entraîne un nouveau déboisement pour les travaux du repowering et du futur démantèlement. Les instructions sont régionales concernant l'ONF qui instruit ses avis en fonction de la qualité des sols, de la protection de la forêt et de l'impact visuel.

Monsieur le Sénateur GUENE n'a pas de position de principe sur l'éolien en forêt. Plus que les distances, ce qui compte c'est le relief, la covisibilité et la saturation visuelle. Un point positif du projet est le traitement financier et participatif du montage du dossier. Le pacte financier est un moyen de pression au niveau de l'EPCI pour un partage des attributions fiscales. Cela peut être un moyen d'organiser le développement des EnR.

Monsieur le Sénateur SIDO indique qu'il faudrait demander l'avis aux chercheurs. Aussi, il n'est pas possible de vouloir protéger des espèces et en même-temps développer l'éolien en forêt. Le plus raisonnable est de laisser les forêts tranquilles.

L'OFB rappelle que les milieux forestiers sont des refuges de biodiversité dans un contexte d'effondrement de la biodiversité. L'implantation d'éoliennes pourrait avoir un impact fort sur les espèces protégées. Dans le périmètre du projet, il y a un site Natura 2000.

Le Parc national de forêts fait part de sa position avec une opposition claire et stricte à tout projet éolien dans la zone du parc. Il y a une vigilance sur l'ensemble des projets du département et leur impact sur la biodiversité.

Monsieur le Préfet indique que l'impact du Parc dépasse son périmètre et que la mobilisation de son conseil scientifique est nécessaire sur ces enjeux.

Monsieur le Vice-président MARASI indique que l'agglomération de Chaumont a apprécié la démarche de construction de ce projet. L'état de la forêt est inquiétant en Haute-Marne. Les arbres souffrent beaucoup du stress hydrique. Ce critère devrait être intégré dans ce type de projet. Il y a un foisonnement de projets dans ce secteur.

FRANSYLVA souligne son objectif de permettre le renouvellement de la forêt. L'état sanitaire des forêts est effectivement préoccupant. Il faudrait privilégier ces projets sur les forêts en difficulté. Il faut penser à l'impact du sous-sol. Il est impossible de faire des généralités, mais il faut réfléchir au cas par cas. Il est difficile de répondre actuellement à la question de la compatibilité entre les projets éoliens et la forêt.

Monsieur le Maire Gilles DESNOUVEAUX, pour l'association des communes forestières, fait part de son avis en indiquant qu'il faut garder les pieds sur terre. Au cours des dernières années, la surface forestière a fortement augmenté en France. Ce sont les pesticides qui tuent les oiseaux et non les éoliennes. Sur l'éolien en forêt, c'est un projet de développement et d'aménagement du territoire, car les retombées financières sont communales et ces communes investiront dans leurs forêts. L'ONF aura à travailler sur nos forêts. On ne peut pas se contenter des subsides de l'État, d'autres fonds sont nécessaires.

Monsieur le Vice-président ROUSSEL souligne la problématique de modification du document d'urbanisme concernant ce projet dans un contexte d'une multitude de projets présents sur ce territoire.

Monsieur le Préfet rappelle le soutien de PTRTE avec un cabinet ANCT mobilisé sur ce sujet-là. C'est le lieu idoine pour conduire cette réflexion en lien avec la DDT.

Madame la Maire CARDINAL ajoute que la forêt est très malade malgré l'augmentation de la superficie forestière et que la protection de l'espace forestier est importante dans le cadre de la préservation des ressources en eau.

Monsieur le Président MAUGRAS indique recevoir beaucoup de demandes d'élus pour des présentations de projets en Conseil communautaire. Cela pose la question de l'accueil de cette production par ENEDIS. Il y a aura des travaux conséquents à faire. Il serait pertinent de construire un tableau de recensement des rendements des projets.

Monsieur le Vice-président MULTON ajoute qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de parcs en activité dans son EPCI et invite par conséquent à ne pas mettre un veto sur tout le territoire.

Monsieur le Maire MALINGRE rappelle avoir rencontré Monsieur le Préfet concernant le projet éolien sur le territoire de la commune. La société savait que la commune était opposée à ce parc et c'est inadmissible que celle-ci ait poursuivi son projet.

État des lieux du photovoltaïque au sol en Haute-Marne et présentation du projet de charte de l'énergie photovoltaïque au sol (DDT)

Diaporama en annexe

Monsieur le Président POULOT explique que le projet de charte sur l'agrivoltaïsme est issu de la volonté de tous les acteurs agricoles. Il a des enjeux économiques très importants sur ces sujets.

Dans son état des lieux du photovoltaïque au sol en Haute-Marne, la DDT indique que les objectifs, vu le nombre de projets en élaboration, seront pleinement atteints, ce qui permet une sélectivité qualitative accrue.

Monsieur le Préfet souligne qu'il s'agit d'un document d'orientation, d'un guide de bonnes pratiques pour avoir une maîtrise en amont avec un objectif d'une signature de la charte d'ici la fin de l'année. Il est important que les collectivités s'en saisissent, et lorsqu'il y aura consensus, le document sera mis à la signature des élus pour un portage politique. C'est un document pionnier qui a vocation à être diffusé au niveau régional.

Monsieur le Président POULOT indique que des remontées seront effectuées pour finaliser la charte.

Madame la Conseillère départementale FISCHER-PATRIAT salue ce travail et ajoute que les élus ne manqueront pas de faire part de leurs remontées.

La DDT souligne que la charte n'est pas rendue obsolète par la loi climat et résilience du 22 août dernier. Les installations photovoltaïques ne sont pas comprises dans les structures artificialisantes si une activité agricole significative est maintenue sur les parcelles concernées.

Monsieur l'Adjoint au Maire ETIENNE précise que la ville de Chaumont sera particulièrement attentive à cette charte avec le souhait de s'inscrire dans une démarche de qualité pour ces projets dans un contexte d'appel à manifestation d'intérêt émis par la ville pour un parc photovoltaïque.

Monsieur le Président MAUGRAS attire l'attention de Monsieur le Préfet sur le sujet des PLUI qui pourrait être bloquant pour ces projets. Il faut faire la relation entre les demandes actuelles et les demandes de zonage. Cette nécessité a bien été prise en compte par les services de l'État.

Conclusion de l'Observatoire par Monsieur le Préfet

Monsieur le Préfet indique être très attentif sur ce sujet et remercie les élus et les services de l'État ainsi que les différents acteurs, notamment la chambre d'agriculture pour sa contribution à la charte. Concernant la carte régionale de l'éolien, une concertation aura prochainement lieu. Tout est fait pour accompagner les élus sur ces sujets et avancer ensemble.

Le Préfet,



Joseph ZIMET